

Carte Imagine'r : une aide financière aux jeunes pour les transports

Comme tous les ans, pour la rentrée scolaire 2026-2027, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France reconduit son soutien aux étudiants, lycéens, collégiens.



Comment bénéficier de l'aide ?

Afin de bénéficier de cette aide, les familles devront déposer leur dossier de souscription Imagine R à retirer auprès du guichet unique, maison des jeunes ou en gare SNCF / RER **et le déposer avant le 15 juillet 2026** (idéalement) à la **Maison des Jeunes**. Les dépôts seront toutefois possibles tout au long de l'année.

Pour une première demande, une photo d'identité sera demandée. Les étudiants doivent également donner une attestation d'inscription à un établissement scolaire. Le reste à charge pour les familles des collégiens après déduction des différentes subventions **s'élève au plus à 56 euros l'année au lieu de 401,30**. Pour les étudiants et les lycéens, il est de 179 euros, au lieu de 401,30.

Cas particulier : les apprentis peuvent bénéficier de l'aide seulement si l'employeur ne participe pas déjà aux frais de transport.

Comme chaque année pour bénéficier de la subvention, le dossier de première demande ou de renouvellement doit être **intégralement rempli et signé**.

Documents nécessaires à l'instruction :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les majeurs : attestation d'hébergement + copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
- Pour les étudiants (post-lycée) : certificat de scolarité pour l'année 2026-2027
- Pour le paiement par prélèvement : un RIB (obligatoire en cas de changement de compte bancaire et pour les nouveaux inscrits)

Les dates limites de dépôt des dossiers sont fixées :

- Pour les collégiens et lycéens (renouvellement) : jusqu'au 30 octobre 2026
- Pour les étudiants (renouvellement) : jusqu'à fin janvier 2027

Les dépôts des dossiers Imagine R se font à la Structure Information Jeunesse du lundi au vendredi de 14h à 18h, le mercredis de 10h à 12h.

Des permanences seront assurées les :

- Samedi 20 juin : 9h - 12h
- Samedi 27 juin : 9h - 12h
- Présence au forum des associations le dimanche 6 septembre de 10h à 17h.

Documents

[Pass aglo transports scolaires](#)

Liens utiles

[Transports scolaires site de la CARPF](#)

[Formulaire demande de subvention](#)

